



PREAVIS municipal relatif à une demande de crédit de CHF 3'980'000.- en faveur de l'entretien, de l'agrandissement des bâtiments ainsi que de la pose d'une toiture sur la patinoire au site du Frézillon

Vallorbe, le 15 février 2017 / SC / FM

Au Conseil communal de et à
1337 Vallorbe

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Afin d'entretenir et moderniser le site du Frézillon, la Municipalité sollicite l'autorisation d'effectuer un prêt, au profit de la société "Sports et loisirs de Vallorbe SA". Le présent préavis est conditionné à l'acceptation, par le Conseil communal, du préavis municipal n° 01/17.

Cette demande est motivée par les constats suivants :

- entretien nécessaire des installations de base (le site est opérationnel depuis presque 17 ans ; le manque de moyens financiers n'a pas permis d'effectuer la plupart de ces travaux depuis lors),
- au vu de la fréquentation importante des lieux, adaptation souhaitée des infrastructures aux besoins,
- vieillissement rapide des équipements techniques, ceux-ci étant fortement sollicités surtout par les conditions météorologiques.

Descriptif des travaux

Les travaux prévus répondant aux besoins énumérés ci-dessus consisteraient principalement :

- à des rafraîchissements de revêtements,
- au remplacement des protections de sols,
- à la pose d'un nouveau "ring" de 168 m de longueur sur le pourtour de la surface de glace,
- à la rénovation de l'installation de chauffage,
- à la construction de vestiaires complémentaires ainsi que de WC pour handicapés,
- à la création de gradins,
- à la création d'un nouveau local technique,
- au remplacement de l'installation de production et de distribution de froid (sans amoniac),
- à la pose d'une toiture (tôles isolées) sur la surface de glace ainsi que de parois (partiellement en plexiglas) à l'Est et à l'Ouest pour un apport de lumière naturelle ; au Sud, une paroi non translucide serait créée en guise de protection solaire,
- à la création d'une surface en revêtement bitumeux à l'Ouest du terrain B pour le "skatepark"

Les locaux supplémentaires auraient une surface au sol d'environ 387 m² pour une hauteur de 5,85 m. La couverture aurait quant à elle, une surface approximative de 2'949 m² et une hauteur de 16,95 m au faite. La documentation en annexe représente ces futures constructions.

Le matériel appartenant au Club de football FC Val-Bal serait déplacé dans une petite construction en bois réalisée à proximité du mur de grimpe et du terrain B par les services communaux. Ce nouveau bâtiment serait construit dans le cadre du projet d'amélioration et de rénovation de l'éclairage public du terrain B (futur préavis).

La mise en place d'une protection au-dessus de la patinoire permettrait non seulement une utilisation durant la saison par tous les temps engendrant dès lors une disponibilité plus accrue pour les clubs utilisateurs et le public mais également une optimisation de la consommation d'énergie.

L'entreprise vo énergies poserait pour son compte et à ses frais un total d'environ 1'668 m² de panneaux solaires photovoltaïques répartis sur la toiture existante du bâtiment ainsi que sur la couverture prévue sur la surface de glace. Une contrepartie financière serait demandée à cette société pour l'utilisation de ces surfaces.

Afin de pouvoir se faire une idée plus complète du projet, le dossier de mise à l'enquête publique relatif à l'ensemble des travaux prévus sera à disposition de la commission du Conseil communal en charge de ce préavis.

A relever que la construction d'un corps de bâtiment supplémentaire nécessitera le déplacement du "skatepark" à l'Ouest du terrain B.

Coûts des travaux

Les coûts, toutes taxes comprises, se présentent comme suit et intègrent également les honoraires des mandataires (architecte, ingénieurs spécialistes) ainsi que les divers et imprévus:

-	CFC 1, travaux préparatoires	CHF	97'000.-
-	CFC 2, bâtiments	CHF	3'521'000.-
-	CFC 3, équipements d'exploitation	CHF	1'247'000.-
-	CFC 4, aménagements extérieurs	CHF	55'000.-
-	CFC 5, frais secondaires	CHF	60'000.-
	TOTAL TTC	CHF	4'980'000.-

Les services communaux seront en outre appelés à fournir des prestations de main d'œuvre.

Montage financier

Les aides financières suivantes sont attendues:

-	subvention à fonds perdu de l'Etat de Vaud	CHF	239'000.-
-	subvention à fonds perdu de la Fondation du Fonds du sport vaudois	CHF	233'580.-
-	prêt sans intérêt de l'Etat de Vaud	CHF	478'600.-

D'autres demandes, entre autres auprès du Service vaudois de la promotion économique et du commerce (SPECo), sont en cours.

Le crédit de CHF 1'000'000.- souhaité dans le cadre du préavis municipal n° 01/17 permettrait, en complément à la présente requête de CHF 3'980'000.- et sous déduction des subventions financières obtenues, de financer les travaux prévus.

Planification des travaux

Afin que le Conseil communal puisse se prononcer tout en ayant au préalable eu connaissance des résultats de la mise à l'enquête publique, celle-ci sera aura lieu durant 30 jours dès le 22 février 2017.

Sous réserve du délai de réponse du Conseil communal et de son accord, il est prévu que les travaux aient lieu de l'été 2017 à l'automne 2018. L'exploitation du site continuerait durant cette période.

Incidences financières sur le budget de fonctionnement annuel de la Commune

Actuellement, le montant annuel de l'aide financière directe communale est de CHF 147'400.-, y compris la prise en charge du remboursement du prêt LIM (prêt totalement remboursé en 2019).

Selon le budget de fonctionnement prévisionnel de la SA, qui tient compte de l'entretien périodique futur des installations, et à condition que les travaux débutent en 2017, la participation communale est estimée à CHF 183'000.- en 2018, CHF 250'000.- en 2019, CHF 237'000.- en 2020 puis se stabilisera à CHF 220'000.- pour les années suivantes. Ces sommes seront annuellement portées au budget de fonctionnement de la commune soumis à l'approbation du Conseil communal.

Dès 2019, il faudra aussi tenir compte de l'amortissement direct annuel, par la commune, de la dette de CHF 3'080'000.- sur 20 ans, soit CHF 154'000.- par année, ainsi que des intérêts de la dette résiduelle.

Conclusion

La Municipalité estime que si la collectivité désire maintenir en activité le site sportif et de loisirs du Frézillon, il est indispensable que des travaux de modernisation aient lieu. Il est irréaliste d'imaginer que la situation actuelle puisse perdurer, même à court terme.

Fort des expériences depuis la création de ce complexe, le projet qui vous est soumis a le mérite, non seulement d'adapter les infrastructures aux besoins, mais également de vous présenter une vision réaliste des coûts futurs engendrés par la rénovation et l'exploitation du site.

La pérennité des infrastructures a un coût ; la question posée au Conseil communal est de savoir si oui ou non la Commune de Vallorbe veut l'assumer. La Municipalité incorpore est d'avis que la Commune peut et doit le faire, ceci dans l'intérêt de la vie sportive et associative ainsi qu'en faveur de l'attrait touristique de la localité.

Se fondant sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter le texte ci-après :

Le Conseil communal de Vallorbe

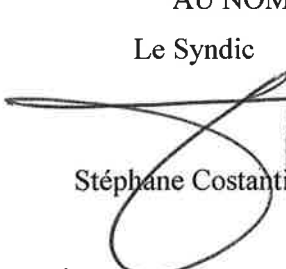
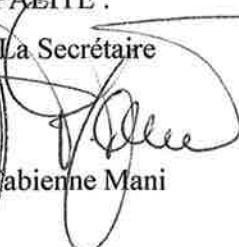
- vu le préavis n° 02/17 de la Municipalité ;
- ouï le rapport de la commission désignée pour l'étudier ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 3'980'000.-, sous déduction de toutes les aides financières obtenues, pour le financement des travaux décrits dans le présent préavis sous la forme d'un prêt sans intérêt au profit de la Société "Sports et loisirs de Vallorbe SA".
2. D'accepter que ce prêt, porté comme nouveau compte au bilan, soit amorti en 20 ans sous forme d'abandon de créance.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

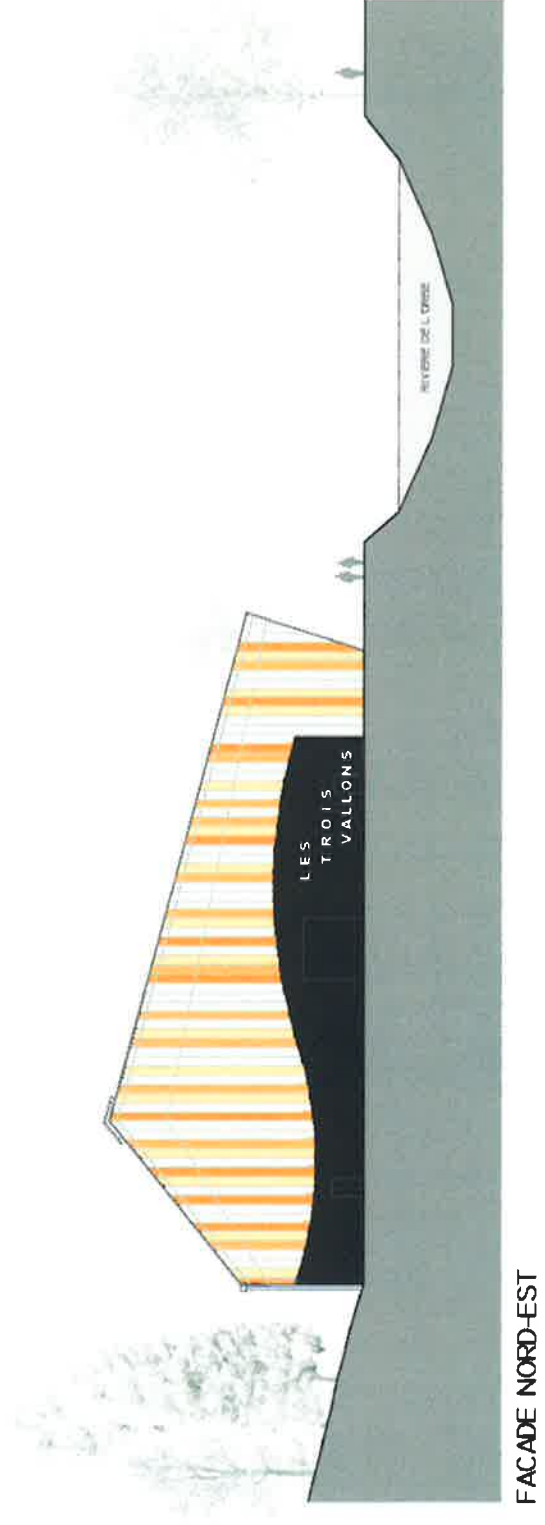
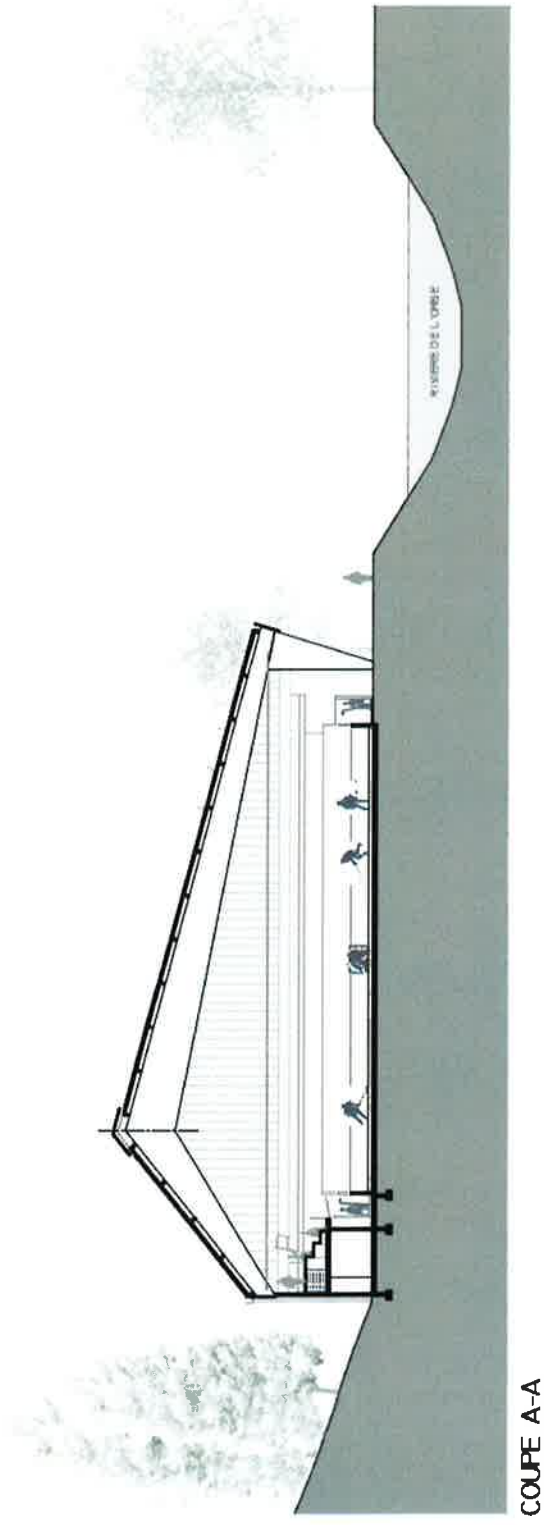
AU NOM DE LA MUNICIPALITE :

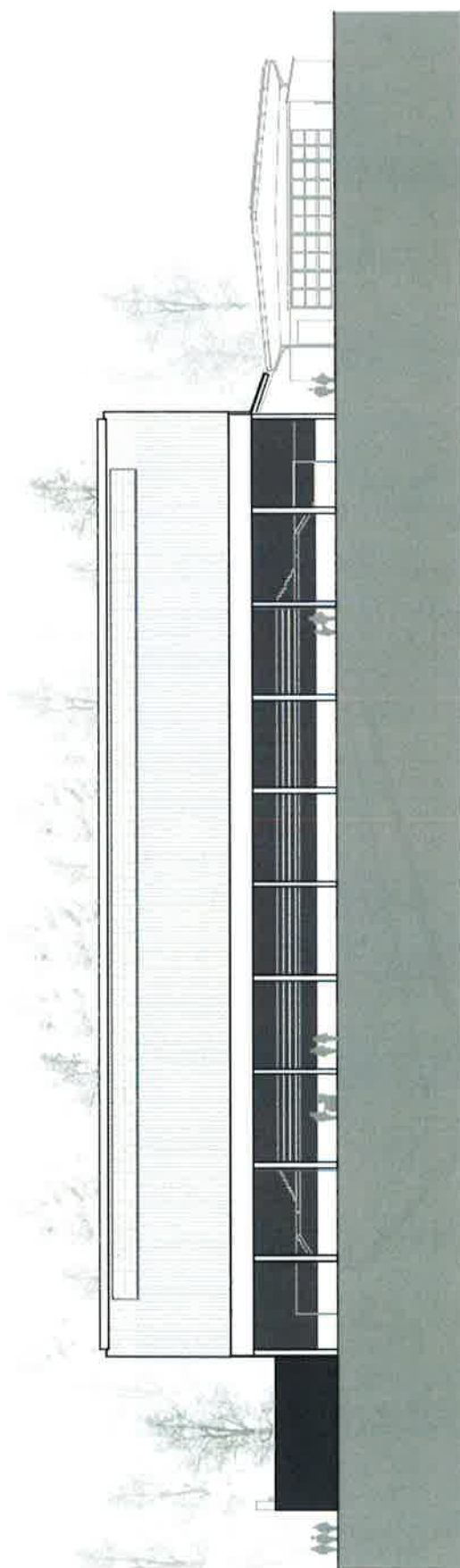
Le Syndic	La Secrétaire
 Stéphane Costantini	 Fabienne Mani



Annexe : documentation relative au projet

Municipaux délégués : Stéphane Costantini, Syndic et Christophe Schwerzmann, Municipal des sports





FACADE NORD-OUEST

